

FRANCE TRAVAIL
*Les 10 principes clés proposés
pour réussir ensemble France Travail*
*Issus du rapport de Thibaut GUILLUY (avril
2023)*

1- L'inscription auprès de l'opérateur FT de toutes les personnes ayant besoin d'un emploi ou d'une orientation selon des procédures communes et des outils partagés afin de garantir à chacun un accompagnement à l'emploi adapté et sans ruptures : « plus personne au bord de la route »

- principe d'inscription généralisée le plus tôt possible auprès de FT;
- diagnostic approfondi + 1^{er} plan d'actions lors du 1^{er} entretien d'accompagnement = signature d'un contrat d'engagement;
- généralisation des démarches d'« aller vers » et d'« aller chercher »

2- Garantir des parcours de retour à l'emploi « sans couture » adaptés au niveau d'autonomie et aux besoins de chacun. Investir dans des accompagnements réellement intensifs et personnalisés pour ceux qui en ont besoin – avec le principe d'un référent unique et d'une mobilisation de la personne « 15 à 20 heures par semaine »

- Harmonisation des pratiques d'accompagnement = socle d'engagement et de services communs
- Favoriser le développement, le partage des outils, des référentiels, des offres de solutions et proposer des connexions plus nombreuses avec le monde de l'entreprise
- Services digitaux accessibles aux personnes les plus autonomes
- Parcours plus intensifs pour les personnes les plus en difficulté : 15 à 20 h d'activité d'insertion par semaine. Portefeuille des conseillers réduit pour un accompagnement de qualité. Désignation de référents de parcours.
- Offres de services adaptées aux besoins des personnes et aux territoires concernés.
- Amplification de l'accompagnement des DE désireux de créer sa propre entreprise + articulation avec l'accompagnement à la création d'entreprise des Régions.

3- Un contrat d'engagements réciproques France Travail où les engagements de tous seront vraiment suivis.

- Signature d'un contrat d'engagement (plan d'actions individuel pour un retour à l'emploi) en début de parcours qui sera accessible à tous les intervenants pendant le parcours
- Points d'étapes réguliers et mise à jour de ce plan d'actions
- Sanctions en cas de non respect de ce contrat : sanctions adaptées, progressives et non automatiques qui restent à la main des opérateurs ou collectivités.

4- Aider les entreprises à recruter plus simplement et plus rapidement et à s'ouvrir à tous les talents possibles pour créer in fine plus d'emplois durables.

- France travail mettra à disposition une plateforme de services numériques pour tous les acteurs du réseau FRANCE TRAVAIL (notamment OPCO, chambres consulaires, collectivités territoriales, opérateurs privés de placement,...) : dépôt d'offre une fois pour tous, offre de services commune, accès à la banque de profils.
- Une animation par l'opérateur FRANCE TRAVAIL des équipes dédiées à l'aide au recrutement par bassin d'emploi
- Accompagner les entreprises dans leurs besoins de recrutement
- Encourager et développer les méthodes de recrutement inclusives (notamment création du campus de l'inclusion)
- Mobilisation de la communauté « les entreprises s'engagent », des organisations patronales, des chambres consulaires, des filières d'entreprises,...

5- Un accès à la formation plus ciblé sur les plus éloignés de l'emploi, des achats de formations plus directement dictés par les besoins des employeurs et la constitution de communs numériques pour rendre le tout accessible et pilotable.

- Formation = levier majeur pour favoriser le retour à l'emploi des personnes au chômage. Doublement de la formation des DE grâce au PRIC et au développement du CPF.
- Nécessité de cibler la formation sur les publics les plus éloignés de l'emploi, notamment savoirs de base, compétences clés, pré-qualification).
- Nécessité que la formation réponde aux besoins des entreprises (ex: formation avant embauche,..)
- Reconstitution de l'accompagnement de l'effort de formation de l'Etat auprès des Régions, en priorisant les publics les plus éloignés de l'emploi et peu qualifiés + les formations qui répondent aux besoins des entreprises.
- France Travail devra développer significativement les formations préparatoires à l'embauche et simplifier les aides individuelles à la formation préalable à l'emploi (fusion POEI et AFPR).
- France Travail soutiendra le développement de la FEST et la VAE.
- Généralisation de l'outil OUIFORM

**6- La transformation du SI de Pôle emploi en
plateforme de données et de services
numériques communs, à la disposition de
tous et avec la participation de tous, avec des
services digitaux accessibles, interopérables
avec les SI de tous les acteurs, et **le partage
de la donnée comme règle du jeu.****

- Créer des communs numériques avec partage des données
- Plateforme commune à partir du SI de PE.

**7- Un projet qui nécessite un vaste plan
d'accompagnement des professionnels assurant le
lien avec les publics :**

- **l'Académie France Travail** pour se former ensemble
- et **la communauté France Travail** pour partager et coopérer entre professionnels de chaque territoire.

- Gain de temps à redéployer grâce à la simplification des processus, développement des outils collaboratifs, partage des expertises et des informations.

8- Transformer Pôle emploi et mettre par ailleurs en place une **gouvernance duale, simplifiée et territorialisée** de l'écosystème de l'emploi, de la formation et de l'insertion pour sortir des silos, agir au plus près du terrain et assurer un pilotage transparent des résultats sur la base d'objectifs partagés.

- Rénover l'écosystème de l'emploi, de la formation et de l'insertion
- Co-présidence ETAT / CT des instances territoriales
- Transformation de PE en opérateur ensemblier et coordinateur
- Structuration d'un réseau partenaire
- Collaborations actées par une charte d'engagement et la constitution de communs.
- Simplification des instances décisionnelles : 4 comités France TRAVAIL (local, départemental régional et national)

9- Un pilotage par les résultats et des indicateurs communs qui guident la stratégie et l'action du local au national.

- Construction d'un socle commun d'indicateurs suivis aux différents niveaux de gouvernance
- Logique de pilotage par les résultats

**10- Un projet qui se construit graduellement
par et pour l'ensemble des acteurs dans une
logique d'investissement social.**

- Création de France travail au 1/01/2024
- Trajectoire de déploiement progressive de la feuille de route France TRAVAIL jusqu'en 2027